

Règlement du « Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2018 »

I - Préambule

Le championnat de l'Estuaire de la Gironde est une compétition organisée par les clubs suivants : CNV (Le Verdon), RR (Royan), VCNP (Pauillac), BN (Blaye), CNB (Bourg / s / Gde), CNL (Saint-Loubès) et CVL (Lormont).

Chaque club concerné est l'organisateur d'une ou plusieurs épreuves coordonnées dans le cadre du calendrier du « championnat de l'Estuaire de la Gironde ».

Les courses seront régies par les Règles de Course à la Voile (RCV), les IC Type Habitable et Osiris habitable.

Les clubs, organisateurs d'épreuves comptant pour le championnat de l'Estuaire, doivent publier un avis de course au moins quinze jours avant celle-ci.

II - Conditions d'inscription

Le championnat de l'Estuaire est ouvert à tous les bateaux présentant la carte d'identité OSIRIS Habitable valide et les licences de tous les équipiers (annuel compétition ou temporaires).

De plus la feuille d'engagement auprès du club organisateur devra être signée.

Le skipper est responsable de l'embarquement de son équipage en fonction de l'engagement fait lors des inscriptions.

L'attestation d'assurance (responsabilité civile et les dommages occasionnés au tiers) sera demandée.

III - Titres délivrés

Il sera délivré un titre de Champion de l'Estuaire pour chaque catégories de classement.

Les catégories de classement sont définies chaque année lors de l'élaboration du calendrier de l'Estuaire et définies en annexe au présent règlement.

IV - Epreuves comptant pour le championnat

Les épreuves prises en compte pour l'attribution des points du championnat de l'Estuaire sont inscrites en annexe et définies chaque année lors de la réunion du calendrier de l'Estuaire.

Ces épreuves sont courues selon la règle de jauge d' OSIRIS Habitable en temps sur temps avec CVL.

Une épreuve comptant pour le championnat de l'Estuaire peut comprendre plusieurs courses et durer plusieurs jours.

V - Classement du championnat de l'Estuaire

1°) Chaque épreuve comptant pour le championnat de l'Estuaire devra faire l'objet d'un classement pour chaque catégorie de bateaux définie en annexe.

2°) Pour chaque épreuve et pour chaque catégorie, les points pour le championnat seront attribués suivant la formule suivante : $100 \times \frac{(N-R+1)}{N}$ N: nombre de bateaux participant à l'épreuve

R: rang du bateau dans l'épreuve

3°) Un bateau absent à une épreuve marquera zéro point.

4°) Pour chaque bateau on enlèvera les deux plus mauvais résultats mais ceci seulement à partir de cinq épreuves validées pour le championnat.

5°) Le vainqueur est le bateau qui, à l'issue des épreuves, totalise le plus de points.

6°) Le calcul du championnat de l'Estuaire sera fait à la fois par le logiciel fédéral FREG et par le logiciel tableur Excel en ce qui concerne le classement par bateau..

VI - Homologation championnat

Un titre ne sera homologué dans une catégorie que si celle-ci comporte au moins trois concurrents et que le premier ait participé à au moins la moitié des épreuves.

VII - Elaboration et envoi des résultats

Les clubs organisateurs auront la responsabilité du calcul des résultats de chaque épreuve, ils devront faire parvenir au plus tard le lendemain de l'épreuve aux Clubs, à la Ligue, et CDV, ainsi qu'au responsable du classement de l'Estuaire sous une forme lisible (fichier format Html) ainsi que sous forme de fichier wdz élaboré à partir de la procédure de sauvegarde incluse dans Freg.

Les clubs organisateurs devront transmettre les résultats à la FFV en utilisant la procédure de transmission intégrée dans le logiciel Freg, suivant le découpage Estuaire ou regrouper les flottes ayant un minimum de 7 bateaux.

Le responsable Estuaire calculera le classement en fonction des 4 groupes de classement de l'Estuaire à l'aide du logiciel tableur Excel, puis diffusion aux clubs par Email.

VIII - Départ des courses

Modification : Ch 3, §26 des RCV

Le signal d'Avertissement est à 8 minutes avant le signal de départ (pav. National si départ toutes classes, sinon les pav de classes – flammes numériques).

IX - Retard (application des RCV) Le signal d'avertissement sera fait 1 minute après l'affalé de « l' Aperçu ».

X – RCV 44.1 En application de l'article 14.1 des IC Types, la pénalité est d'un tour. concernées).

Annexe au règlement du « Championnat de l'Estuaire de la Gironde » 2018

I) Classement des flottes

BATEAUX HABITABLES			
Flottes	Groupes	Rating brut	Type de bateaux
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D	≤ 13.5	Croiseurs légers et dplt normal
Flotte 3 (flamme 3)	C et D	> 13,5 et < 20.5	Croiseurs dplt normal à lourd
Flotte 5 (flamme 5)	D R3	≥ 20.5 ≥ 23	Croiseurs dplt normal à lourd Régate à deplt lourd
BATEAUX DE REGATES			
Flotte	Groupes	Rating brut	Type de bateaux
Flotte 4 (flamme 4)	R1,R2,L R3	Tous groupes ≤ à 22.5	Régate à dplt léger Régate à dplt léger

II) Epreuves comptant pour le championnat

Coupe de la Cavernière
Coupe de la Blayaise
Coupe de Cote de Beauté
Cordouan
Trophée de Port-Médoc
Coupe de Pentecôte
Coupe Botalo
Coupe du Prince Noir

III) Responsable du classement « Championnat de l'Estuaire de la Gironde »

Election du délégué tous les 4 ans, chaque club affilié à la FFVoile et à jour de sa cotisation Estuaire dispose d'une voix.

Délégué Estuaire 2018 Jean Vacher.

Mise à jour au : 19 décembre 2017